

Extrait du COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 Septembre 2016

PRESENTS :

M. ROSIER : Maire

Mmes WALLEZ, MUTTE, Messieurs, MAUGARS, VICENTE, PHILIPPE : Adjoints
Monsieur DROUSIE, Conseiller Délégué

Mmes CORBEAUX, LESUEUR, DEMESURE,
Mrs CAPELLE, GOSSET, LE PEURIEN, Conseillers municipaux

Madame HAUTION : Directrice Générale des Services

POUVOIRS :

M. RANDA à M. CAPELLE
Mme MAGINET à M. ROSIER

ABSENTS:

Mmes COPPIN, FILLEUX, VERCRUYSSSE
M. BERNARD,

Les conditions de quorum étant réunies, la séance est ouverte à 18H35 .

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Monsieur le Maire soumet le compte rendu de la séance du 24 mai 2016 à l'approbation des conseillers municipaux.

Le CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur le Maire, après délibéré,

- Approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal en date du 24.05.2016.

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mme Aurore Demesure ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions.

I – CAMVS : Compétences en matière de tourisme de la CAMVS : modification des statuts

Le CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur le Maire, après délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** conformément aux différentes dispositions de la loi NOTRe qu'à compter du 1^{er} janvier 2017, la compétence tourisme comprend :
 - « La création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activité industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, **touristiques**, portuaires ou aéroportuaires »
 - « La promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ».
- **Prend acte** de la suppression obligatoire des intérêts communautaires affectés aux compétences et actions de développement économique d'intérêt communautaire
- **Décide** de compléter ces compétences obligatoires par le transfert à la CAMVS de trois compétences facultatives :
 - Elaboration et mise en oeuvre de la politique locale du tourisme et des programmes locaux de développement touristique
 - Elaboration et commercialisation de services touristiques.
 - Exploitation d'installations touristiques.
- **Précise** que le transfert des charges afférentes à ces compétences sera évalué par la Commission d'évaluation locale des charges transférées (CLECT).
- **Autorise** le Maire par délégation à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

II- CDG59 : Affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord du Syndicat Mixte du SAGE de l'Escaut

Monsieur Le Maire explique à l'assemblée qu'il y a lieu de délibérer pour l'affiliation volontaire au CDG 59 du Syndicat Mixte du SAGE de l'Escaut à partir du 1^{er} janvier 2017.

Le CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur le Maire, après délibéré, à l'unanimité,

Emet, un avis favorable à l'affiliation volontaire au CDG 59 du Syndicat Mixte du SAGE de l'Escaut à partir du 1^{er} janvier 2017.

III – Approbation et signature de la convention dans la perspective du raccordement de notre sirène au système d'alerte et d'information des populations (SAIP)

Le SAIP consiste à prévenir dans l'urgence les populations de la survenance d'un danger majeur (catastrophe naturelle, accident technologique...) et à leur indiquer le comportement de sauvegarde qu'elles doivent adopter. Il a vocation à se substituer à l'ancien Réseau National d'Alerte (RNA).

Le ministère de l'intérieur a validé l'installation et le raccordement au SAIP de la sirène d'alerte, propriété de l'Etat, installée sur la salle des fêtes, Place de Nice, propriété de la commune de Recquignies.

La Préfecture a établi une convention dont l'objet est de préciser les engagements respectifs des services de l'Etat et de notre collectivité dans le cadre de cette opération.

Le CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur le Maire, après délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la proposition d'installation et de raccordement de la sirène d'alerte au réseau SAIP ainsi que la convention
- AUTORISE Mr Le Maire à signer la convention

IV – Création d'une carte « Jeunes » donnant droit à des réductions à différents services

M. Le Maire expose à l'assemblée le fonctionnement de la carte et présente quelques exemples de services qui pourraient être proposés aux jeunes :

Conditions et tarifs :

- La carte sera destinée aux Réchigniens âgés de 6 à 17 ans révolus.
- Tarif : 2€.
- Tarif privilégié à la médiathèque, avec une adhésion à 1€, au lieu de 5€.

Quelques exemples de services:

- Tarif privilégié à la piscine de Recquignies-Boussois et au cinéma Le Régent à Jeumont
- Recherche d'un partenariat avec le cinéma Ociné à Maubeuge et les commerces aux alentours
- Négociation avec la Stibus pour un tarif privilégié sur la liaison Rocq-Recquignies

Le CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur le Maire, après délibéré, à l'unanimité,

- Décide de la création d'une carte « Jeunes », pour les Réchigniens de 6 à 17 ans, au tarif de 2€ (adhésion annuelle)
- Décide de faire bénéficier les titulaires de la carte d'un tarif préférentiel de 1€ pour l'adhésion à la médiathèque.
-

V - Retrait partiel de la délibération n° 2016 05 24 036 du 24/05/2016 en vue de la suppression de la mise en place du RIFSEEP aux cadres d'emplois des Adjointes Techniques Territoriales et des Agents de Maîtrise Territoriales tant que les arrêtés ministériels ne sont pas parus

Le CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur le Maire, après délibéré, à l'unanimité,

- Retire la délibération du 24 mai 2016, en ce qu'elle concerne l'attribution du R.I.F.S.E.E.P (I.F.S.E et C.I.A) aux cadres d'emplois : Agents de maîtrise et aux Adjoints Techniques Territoriaux.
- Dit que les autres dispositions de la délibération du 24 mai 2016 restent inchangées

VI/ CAMVS : Fonds de concours des travaux de voirie rue Armand Beugnies (RD 336)

La politique communautaire en matière de modernisation du réseau de voiries et de la sauvegarde du patrimoine amène la CAMVS à réaliser des travaux de voirie au niveau de la Rue Armand Beugnies (RD 336) (réaménagement des trottoirs, amélioration de l'éclairage public et intervention sur les réseaux). Ces travaux d'une ampleur assez importante nécessitent un phasage sur plusieurs années (en lien avec le Département).

Par délibération n°749 du 23/06/2016, la CAMVS a approuvé le programme d'investissement voirie 2016 (2^{ème} partie).

Celui concernant la Commune de Recquignies, retient la Rue Armand Beugnies, pour un montant prévisionnel de travaux estimé à 312 157 € TTC.

Le conseil municipal,
Oùï l'exposé de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,

- Valide le montant global prévisionnel de l'opération : 1 347 643 € TTC
- Valide le programme de voirie 2016 (2^{ème} partie) : 312 157 € TTC
- Valide le principe de versement d'un fonds de concours à la CAMVS à hauteur de 50% du coût prévisionnel total de l'opération, hors maîtrise d'œuvre, conformément à l'autorisation de programme et crédit de paiement actées par délibération de la CAMVS lors du Conseil Communautaire du 23 juin 2016.
 Ce fonds de concours prévisionnel est calculé sur la base du montant total prévisionnel des travaux, déduction faite du FCTVA et des éventuelles subventions : 544 912.82 €
- Précise que notre participation au titre du fonds de concours est inscrite au budget.

Contre : 2 (M. Capelle + pourvoir : M. Randa)

Abstention : 0

Pour : 13

Fait le 28.09.2016

Le compte rendu de cette réunion, dans son intégralité, est affiché en mairie.

-